

Rapport annuel 2025

Andréanne Lebel, Info Dimanche



PRÉVENTION
FORMATION
INTERVENTION

Mot du directeur

Monsieur le Maire,
Membres du Conseil municipal,
Madame la directrice générale,

Mesdames, Messieurs,

En tant que directeur du Service de sécurité incendie, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport d'activités annuelles 2025.

L'année 2025 a été marquée par de nombreux changements législatifs (provinciaux) qui ont ou qui entraîneront des répercussions sur nos opérations. Ainsi, en juin 2025 le gouvernement du Québec a adopté un nouveau projet de Loi sur la sécurité incendie.

Les MRC et municipalités doivent mettre à jour leur planification incendie pour tenir compte des risques réels du territoire et de l'évolution des bâtiments et de la population. Nous devons mettre davantage l'accent sur les inspections de bâtiments, la sensibilisation des citoyens et la réduction des risques avant les incendies.

Par ailleurs, l'année 2025 marque l'échéance de la Convention collective des pompiers à temps partiel (2018-2025). Un nouveau contrat de travail sera donc à prévoir au cours de la prochaine année.

Nous désirons remercier les élus et la direction générale pour la confiance qu'ils ont témoignée à notre égard et envers l'état-major du SSIRDL. Nous désirons également souligner l'excellent travail et l'excellente collaboration du personnel-cadre, civil, et évidemment de tous les pompiers de notre organisation sans qui rien ne serait possible. Pour nous la poursuite de relations de travail harmonieuses et respectueuses est un gage de réussite qui nous permettra de relever les défis qui se présentent à nous.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Le directeur et chef des opérations du Service de sécurité incendie,

Éric Bérubé

Profil de l'organisation

Le Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup offre des services de qualité et développe une expertise variée dans différents domaines. En plus de la protection incendie, le Service de sécurité incendie offre des services de désincarcération, de sauvetage nautique et sur glace, d'intervention en présence de matières dangereuses, de sauvetage technique, de sauvetage en milieu isolé (SUMI) et de premiers répondants. 3 autres fonctions, indépendantes de la sécurité incendie, sont sous la responsabilité du directeur, soit : les brigadiers scolaires, le service de contrôle animalier et la sécurité civile.

Le Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup répond annuellement à environ 450 appels d'urgence répartis entre les 5 territoires desservis et à 150 appels en moyenne pour son service de premiers répondants (Rivière-du-Loup et Saint-Modeste).

Au niveau de la prévention incendie, c'est plus de 1500 activités de prévention qui sont réalisées annuellement dans les résidences, les industries, les institutions et les commerces. Par ailleurs, de nombreux plans d'interventions sont réalisés afin de se préparer adéquatement pour des interventions dans certaines entreprises.

Le Service de sécurité incendie est gestionnaire de formation pour le compte de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ). À ce titre, il contribue à la formation d'une centaine de pompiers chaque année. De plus, depuis quelques années, le Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup agit à titre de Pôle régional de formation pour tout l'Est-du-Québec.

Finalement, le Service de sécurité incendie offre des sessions de formation sur mesure aux travailleurs œuvrant dans les industries, commerces et institutions. Ces formations portent sur différents sujets, tels que l'utilisation des extincteurs, la conception de plans d'urgence, etc.

NOTRE MISSION

Le Service de sécurité incendie a pour mission d'assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement sur le territoire de la Ville de Rivière-du-Loup et des autres municipalités desservies.

Par la réglementation, l'inspection et l'éducation du public, il travaille activement à prévenir les incendies et à réduire les pertes humaines et matérielles. Les membres du Service de sécurité incendie effectuent des interventions sécuritaires et efficaces lors de divers types d'urgence incluant les incendies, les urgences médicales, les sinistres et autres.

L'équipe du Service de sécurité incendie met tout en œuvre afin d'assurer un service de qualité auprès de ses citoyens.

VALEURS ORGANISATIONNELLES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Dans toutes leurs décisions et leurs actions à l'endroit des citoyens, comme de leurs collègues, les gestionnaires du Service de sécurité incendie sont guidés par les valeurs suivantes :

- **LA RECHERCHE DE L'EXCELLENCE**

Nous recherchons l'excellence dans nos rapports avec les citoyens, dans les services rendus ainsi que dans notre gestion. Nous visons également l'amélioration continue de la qualité dans toutes nos actions.

- **L'IMPORTANCE DU PERSONNEL**

Le personnel du Service de sécurité incendie constitue notre force et notre ressource principale. Nous croyons que la satisfaction des aspirations individuelles et le respect des personnes, par leur implication et la reconnaissance des réalisations, sont fondamentaux dans la poursuite de notre mission. La santé et la sécurité sont au cœur de nos activités.

- **LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE**

Afin de nous arrimer avec les nouvelles réalités vécues par notre personnel, nous entendons mettre en place des mesures visant à concilier travail-famille. Nous désirons valoriser la vie familiale au sein de notre organisation.

- **LA COMMUNICATION OUVERTE**

La communication est la base d'un lien de confiance solide. Le partage des informations est crucial dans les organisations modernes. Elle permet de valoriser les travailleurs et l'engagement de ceux-ci à l'atteinte des objectifs organisationnels. La rétroaction permet également aux individus de connaître les pistes d'améliorations visant le renforcement de l'équipe.

- **LE PROFESSIONNALISME**

Cette valeur indique notre volonté d'atteindre les plus hauts standards de la profession. Par notre expérience, notre formation et la qualité de notre travail, nous désirons assurer un engagement envers les citoyens et répondre adéquatement à leurs attentes.

VISION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Notre vision est d'offrir à la population un service de qualité, efficace et efficient.

Le pompier étant au cœur de nos activités, nous entendons mobiliser ceux-ci grâce à des efforts visant à concilier travail-famille, à promouvoir la santé et la sécurité au travail et à développer un climat favorable à leur accomplissement.

Par son Centre de formation, l'implication et l'engagement de son personnel, le Service incendie veut être un cadre de référence et confirmer son rôle de leader régional en matière de formation.

1. Les activités du Service de sécurité incendie

L'état-major du Service de sécurité incendie s'implique résolument et efficacement dans tous les aspects de son administration. Ce que nous indiquons ci-après sans prétendre être exhaustifs.

Au niveau du Service incendie de la Ville de Rivière-du-Loup :

- Embauche, accueil, intégration et formation du personnel;
- Suivi de leur santé physique et médicale;
- Mise en place de directives, de procédures, de formation, d'entretien et d'un programme annuel d'inspection, etc.;
- Présence active au comité de santé et de sécurité des pompiers à temps partiel de la Ville de Rivière-du-Loup;
- Évaluation annuelle de la performance du personnel selon les objectifs fixés;
- Audit des équipes spécialisées par un spécialiste externe;
- Analyse des indicateurs de l'efficacité générale du Service, tels que le temps de réponse lors des interventions;
- Promouvoir les bonnes relations de travail;
- Participation ou collaboration à des activités à caractère social;
- Établissement d'un calendrier de suivi annuel permettant à la direction et aux officiers de planifier leur travail au cours de l'année;
- Mise en œuvre des recommandations du schéma de couverture de risques et relation avec les activités communautaires et l'éducation du public;
- Organisation et planification de la semaine de la prévention des incendies durant le mois d'octobre de chaque année;
- Planification et exécution des visites de prévention résidentielles, commerciales et industrielles;
- Participation à l'accréditation des résidences de personnes âgées (RPA);
- Participation à la gestion du risque entourant les événements spéciaux ayant lieu sur le territoire de la Ville, en particulier ceux nécessitant des procédures et l'émission de permis;
- Préparation et présentation du rapport d'activités annuel du SSIRD;L;
- Accueil de stagiaires ou d'étudiants lors des journées carrières.

Le Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup est chargé de prévenir et de combattre les incendies sur tout son territoire, mais est aussi autorisé à intervenir dans d'autres circonstances d'urgence comme :

- La désincarcération et les feux de véhicules;
- Les incendies de véhicules électriques;
- Le sauvetage nautique et le sauvetage sur glace;
- Le sauvetage vertical;
- Le sauvetage en espaces clos;
- Le sauvetage en milieu isolé;
- Les interventions en présence de matières dangereuses;
- Les feux de champs, broussailles et de forêt;
- La recherche de cause d'incendie;

Par ailleurs, en fonction des changements climatiques qui surviennent à l'échelle planétaire, il va de soi que le Service de sécurité incendie intègre graduellement le volet sécurité civile dans son développement. À cet effet, son directeur agit à titre de coordonnateur aux mesures d'urgence pour la Ville de Rivière-du-Loup.

Souvent, lorsqu'un aléa survient, les pompiers sont sur la première ligne de défense et assurent une grande partie du travail sur le terrain. Afin de bien intégrer ses activités au plan d'action local de sécurité civile, des actions concrètes sont effectuées. Une application de gestion est développée conjointement et le personnel-cadre est en formation continue en matière de sécurité civile.

2. Les ententes intermunicipales

Le schéma de couverture de risques RÉVISÉ en sécurité incendie de Rivière-du-Loup est entré en vigueur le 10 septembre 2019 et se termine le 31 décembre 2025. L'atteinte des objectifs du schéma passe par une réorganisation des Services de sécurité incendie de la MRC. C'est dans cet esprit que la Ville de Rivière-du-Loup a approché certaines municipalités de la MRC pour conclure des ententes.

Ces ententes permettent au Service incendie de la Ville de Rivière-du-Loup d'intervenir sur les territoires de ces municipalités.

Les ententes de services aux termes desquelles les municipalités suivantes confient à la Ville de Rivière-du-Loup et son Service de sécurité incendie le mandat d'assurer la protection des personnes et des biens sur leur territoire sont :

- La municipalité de Notre-Dame-du-Portage;
- La municipalité de Saint-Modeste;
- La municipalité de L'Isle-Verte;
- La municipalité de Cacouna;
- La municipalité de Saint-Éloi.

Une entente d'entraide conclue pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup permet une optimisation dans le déploiement des ressources lors d'interventions majeures. Cette entente s'ajoute à celles déjà signées avec les municipalités suivantes :

- La municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska (Saint-André-de-Kamouraska et Saint-Joseph-de-Kamouraska);
- La municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata;
- La Ville de Trois-Pistoles (Notre-Dame-des-Neiges).

Depuis 2020, deux ententes ont été conclues avec la MRC de Rivière-du-Loup. La première est le partage d'une ressource. Ainsi, le chef à la prévention Jonathan Daraîche agit à titre de coordonnateur du schéma de couverture de risques municipal. Cette entente permet un rapprochement entre les entités et un partage efficace des ressources.

Dans le même ordre d'idée, la Ville et la MRC de Rivière-du-Loup ont conclu une entente en matière de prévention des incendies. Cette entente confie la réalisation des plans d'intervention, la prévention et l'inspection des risques plus élevés à la MRC.

Finalement, la Ville de Rivière-du-Loup et les autres municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup se sont dotées d'un réseau de télécommunication. En plus de générer des économies annuelles substantielles, l'acquisition permet une flexibilité et une polyvalence sans précédent dans le partage des ondes en mode intermunicipal.

3. Administration du Service

LES RELATIONS ET COMMUNICATIONS AVEC LE CONSEIL

Le directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup relève du directeur général de la Ville et se rapporte au Comité de sécurité publique. Ce dernier est composé du Maire, d'un conseiller municipal (président), du directeur général et du directeur incendie. Siègent également sur le comité, deux représentants de chacune des municipalités sous entente en matière de sécurité incendie avec la Ville de Rivière-du-Loup.

LE PERSONNEL

Le Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup est un service autonome, composé de personnel-cadre, de pompiers à temps partiel, de même que de personnel de soutien occupant les postes suivants :

Personnel à temps plein

- 1 directeur;
- 1 chef à la prévention
- 4 chefs aux opérations avec des charges administratives distinctes :
 - Formation;
 - Soutien logistique;
 - Ressources matérielles;
 - Prévention (coordination du schéma);

Personnel à temps partiel

- Casernes de Rivière-du-Loup et Notre-Dame-du-Portage : 8 lieutenants et 40 pompiers;
- Caserne de Saint-Modeste : 1 lieutenant et 2 pompiers;
- Caserne de L'Isle-Verte : 2 lieutenants et 8 pompiers;
- Caserne de Cacouna : 5 pompiers;
- Caserne de Saint-Éloi : 1 lieutenant et 3 pompiers.

Note : Il est à noter que du personnel provenant de différentes casernes et dont le lieu de résidence ou de travail est proximal est utilisé pour compléter les équipes des différentes casernes et cela dans le but d'atteindre les forces de frappe prévues au schéma de couverture de risques.

Pompiers auxiliaires

Afin de garder l'expertise des pompiers qui arrivent en fin de carrière ou encore qui désirent réduire leur implication au sein du SSIRD, nous avons créé le volet « pompier auxiliaire ». Le SSIRD compte 5 pompiers auxiliaires.

Pomprière

Parmi les pompiers et pompières énumérés ci-dessus, cinq sont des femmes, dont une est lieutenant.

En somme, le Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup compte sur un effectif total de 6 pompiers permanents, 1 secrétaire de direction, 12 lieutenants, 56 pompiers à temps partiel et 6 pompiers auxiliaires, pour un total de 80 pompiers et une 1 civile.

EXPÉRIENCE DU PERSONNEL POMPIER

L'expérience du personnel pompier est en moyenne de 15.76 années.

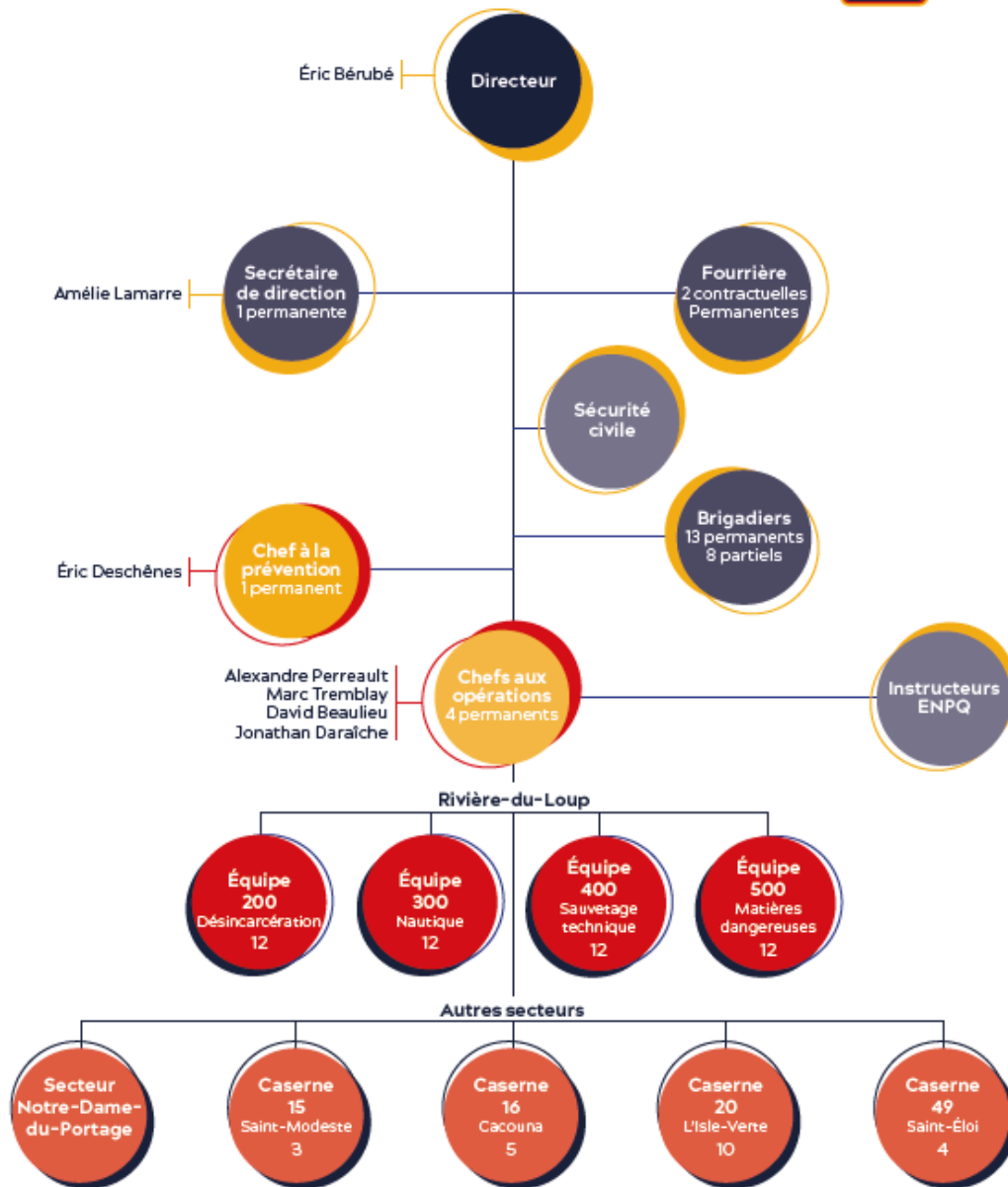
IMPLICATION AU SEIN DE DIFFÉRENTS COMITÉS

Le Service de sécurité incendie est impliqué dans de nombreux comités :

Description	Objectif	Participant
Comité régional sur la formation en incendie	Formation	Alexandre Perreault
Pôle régional – ENPQ	Est-du-Québec	Alexandre Perreault
L'APIQ	Formation	Alexandre Perreault
Comité des personnes handicapées	Sensibilisation	Éric Deschênes
IAAI (Québec) - Enquêteurs incendie	Prévention incendie	Éric Deschênes
Comité « Alarme non fondée » MSP	Prévention incendie	Éric Deschênes
Comité « Éducation du public » MSP	Prévention incendie	Éric Deschênes
AGSICQ	Association	Éric Bérubé, CA David Beaulieu
Comité consultatif sur l'encadrement et le développement des centres d'urgence 9-1-1	Encadrement des centrales 911	Éric Bérubé
Comité de gestion incendie CAUREQ	Encadrement secteur incendie	Éric Bérubé
Comité incendie MRC	Schéma de couverture de risques	Éric Bérubé
Comité Impact	Sensibilisation	Marc Tremblay
Comité révision incendie – CAUREQ	Révision des protocoles incendie	Marc Tremblay
Comité de développement de l'application interactive d'alerte (TARGA) – CAUREQ	Amélioration continue de l'application TARGA	Marc Tremblay
Coordonnateur schéma de couverture de risques + Comités MRC	Coordination régionale	Jonathan Daraïche



Organigramme 2025



4. Bilan de l'année

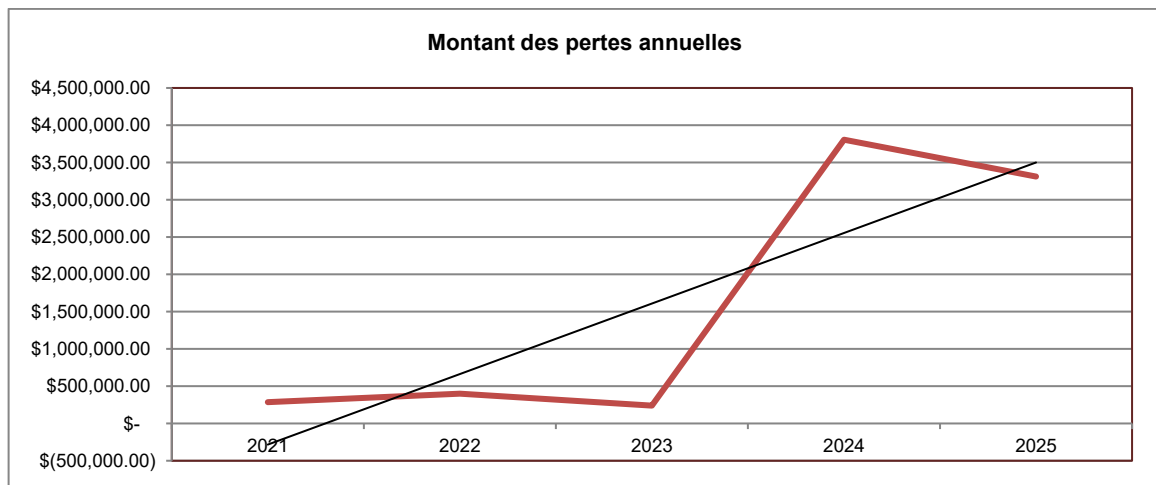
STATISTIQUES SUR LES INTERVENTIONS INCENDIE

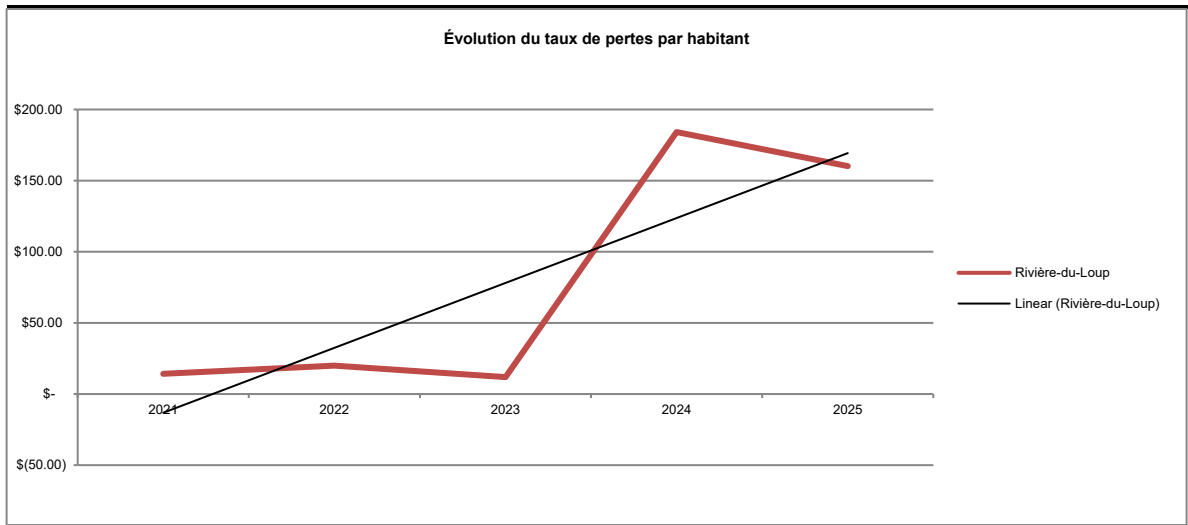
Pour la ville de Rivière-du-Loup, l'année 2025 s'est soldée par des pertes s'élevant à 3 312 000 \$, imputable principalement aux incendies de la Buanderie Rivière-du-Loup et de la Buanderie Normand et Fils. La moyenne des 5 dernières années se situe à 1 608 480 \$.

LES PERTES MATÉRIELLES

L'année 2025 se solde par un taux de perte par habitant de 160.26 \$, alors que la moyenne des 5 dernières années s'élève à 78.09 \$ par habitant. La moyenne provinciale se chiffre à 67 \$ par habitant en 2022.

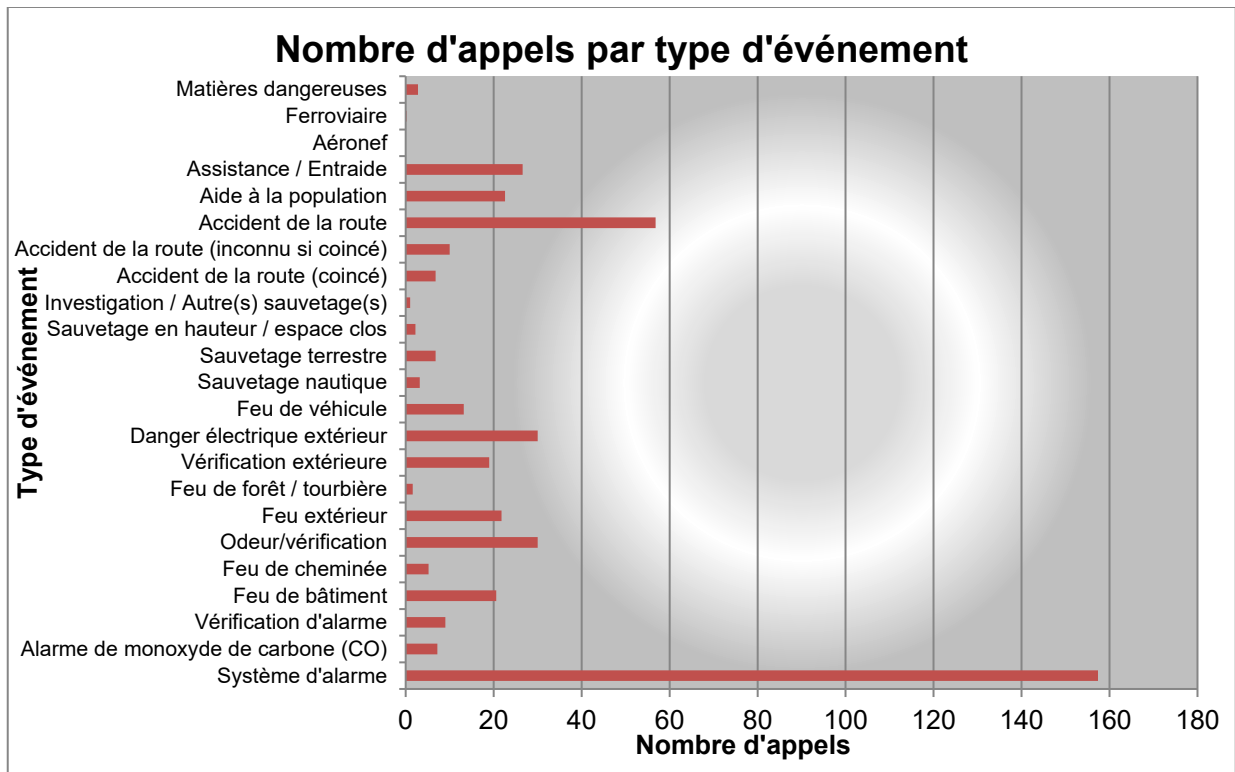
Taux de pertes (par habitant)					
	2021	2022	2023	2024	2025
Pertes matérielles	285 K	400 K	240 K	3.8 G	3.2 G
Rivière-du-Loup	14.23 \$	19.93 \$	11.89 \$	184.16 \$	160.26 \$
Québec	61.00 \$	67.00 \$			
Nombre d'incendies	42	33	18	18	16





NOMBRE D'APPELS INCENDIE SELON LEUR NATURE (TOUTES LES MUNICIPALITÉS DESSERVIES)

Code	Nature	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne 5 ans
100	Système d'alarme	116	149	156	176	190	157
101	Alarme de monoxyde de carbone (CO)	9	7	8	6	6	7
102	Vérification d'alarme	1	11	13	7	13	9
110	Feu de bâtiment	20	23	21	22	17	21
111	Feu de cheminée	5	4	5	7	5	5
112	Odeur/vérification	18	17	37	40	38	30
120	Feu extérieur	20	22	15	24	28	22
121	Feu de forêt / tourbière	3	3	1	0	1	2
122	Vérification extérieure	28	21	13	14	19	19
123	Danger électrique extérieur	25	33	32	30	30	30
130	Feu de véhicule	10	9	19	10	18	13
200	Sauvetage nautique	2	2	4	4	4	3
201	Sauvetage terrestre	6	9	6	8	5	7
202	Sauvetage en hauteur / espace clos	3	1	1	2	4	2
204	Investigation / Autre(s) sauvetage(s)	0	4	0	0	1	1
300	Accident de la route (coincé)	7	6	6	5	10	7
301	Accident de la route (inconnu si coincé)	1	2	11	17	19	10
302	Accident de la route	66	62	44	53	59	57
400	Aide à la population	12	18	33	22	28	23
401	Assistance / Entraide	8	39	32	24	30	27
501	Ferroviaire	0	0	0	0	1	0
503	Matières dangereuses	2	3	1	2	6	3
	Total :	362	445	458	473	532	454



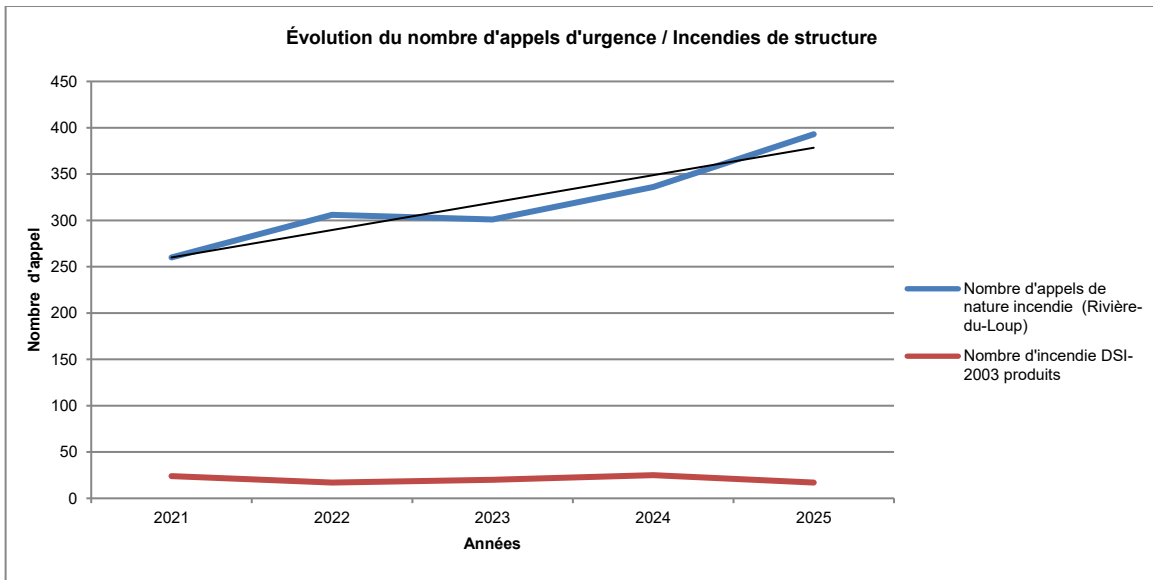
INDICATEURS DE GESTION

Le tableau ci-dessous contient les indicateurs de gestion généralement utilisés pour mesurer la performance d'un Service incendie. Le pourcentage du budget municipal affecté à la sécurité incendie est de 5.31 %.

Indicateurs de performance	2021	2022	2023	2024	2025
Coût de l'activité incendie par 100 \$ d'évaluation	103.12 \$	97.19 \$	95.20 \$	89.11 \$	92.48 \$
Dépenses par habitant	114.35 \$	113.30 \$	125.26 \$	132.61 \$	142.76 \$
Délai de réponse moyen incendie	00:05:48	00:05:25	00:05:27	00:05:24	00:05:59
Délai de réponse moyen premiers répondants		00:04:27	05:28:00	06:28:00	00:06:15
Pourcentage du budget municipal affecté à la sécurité incendie	5.14 %	5.35 %	5.14 %	5.27 %	5.31 %

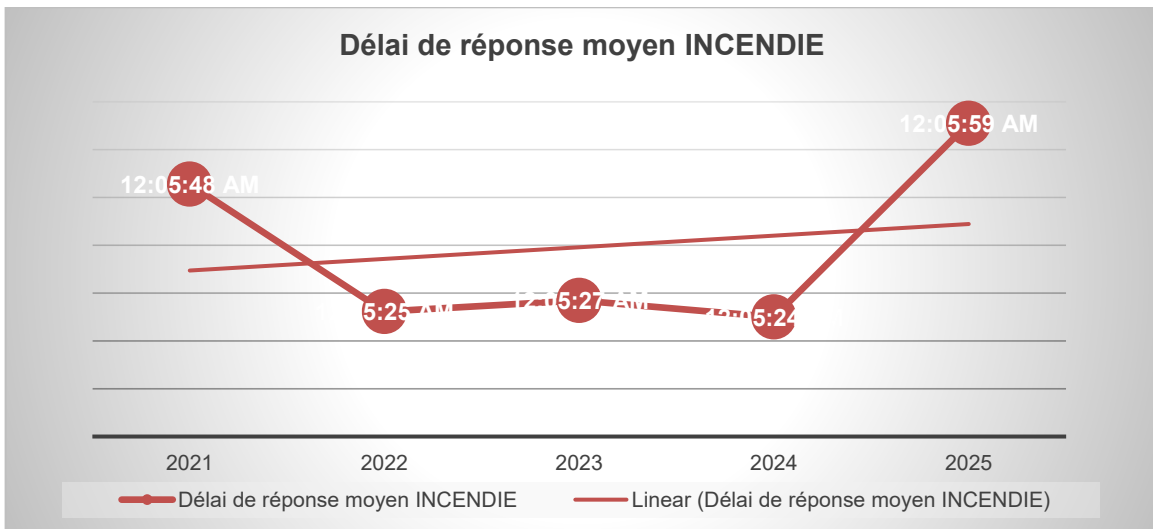
NOMBRE D'APPELS (CASERNE 14 - RIVIÈRE-DU-LOUP)

Le nombre d'appels d'urgence logés au Service de sécurité incendie de Rivière-du-Loup (caserne 14 seulement) s'élève à 393 appels. Cela est supérieur à la moyenne des 5 dernières années qui est de 319 appels. De ce nombre, 17 appels étaient pour des feux de structure où un DSI-2003 a été produit alors que la moyenne pour ce type d'intervention est de 21 appels.



LE TEMPS DE RÉPONSE

Le temps de réponse 2025 s'établit à 5 minutes 59 secondes. La moyenne des 5 dernières années est de 5 minutes 37 secondes.



5. Les appels santé – Premiers répondants

Nous avons répondu à 156 appels de nature santé en 2025.

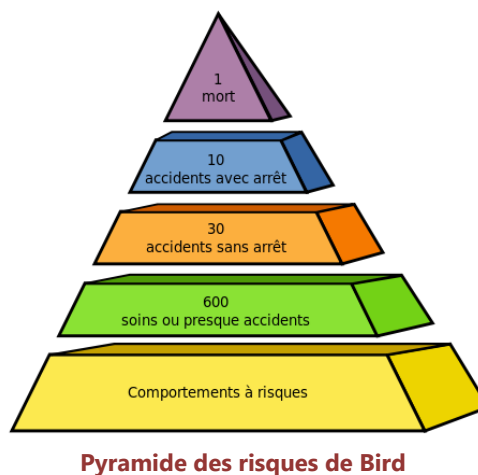
Code d'appel	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne
Allergies / Empoisonnements	0	6	3	4	3	3
Agression / Agression sexuelle	0	0	0	0	2	0
Brûlures / Explosion	0	0	0	0	1	0
Arrêt cardiaque ou respiratoire / Décès	0	20	29	37	29	23
Étouffement	0	5	9	3	3	4
Convulsions	0	2	0	3		1
Problèmes diabétiques	0	0	1	1	1	1
Noyade / quasi noyade	0	0	0	0	1	0
Blessures graves aux yeux					2	2
Chutes	0	27	50	30	34	28
Mal de tête	0	1	0	0		0
Problèmes cardiaques / D.C.A.I.	0	2	0	3	1	1
Exposition à la chaleur / au froid	0	0	0	0		0
Hémorragie / Lacérations	0	19	23	11	4	11
Overdose / Empoisonnement	0	0	1	1	5	1
Problème psychiatrique	0	0	1	3	2	1
Personne malade	0	0	1	0		0
Arme blanche / Arme à feu / Trauma pénétrant	0	0	0	1	0	0
Accident vasculaire cérébral (AVC)	0	1	2	1		1
Incident de la route / Transport	0	24	37	28	15	21
Blessures traumatiques	0	12	5	5	2	5
Inconscience / Évanouissement	0	52	58	32	29	34
Problème inconnu	0	8	16	9	13	9
Autres	0	0	0	0	9	2
	0	179	236	172	156	151

À noter que le service de premiers répondants a été suspendu en mars 2020, à la demande du CISSS du Bas-Saint-Laurent, afin de protéger les pompiers/premiers répondants de la Covid-19. Le but étant principalement de réduire les risques de bris de services en matière de protection incendie.

6. La santé et la sécurité au travail

Un point important à analyser est bien celui de la santé et sécurité au travail. Année après année, nous faisons beaucoup d'efforts pour diminuer nos risques et ainsi prévenir les accidents de travail.

Les accidents de travail, de même que les maladies d'ordre psychologique représentent des coûts importants pour les organismes municipaux. Cela est sans compter l'impact au niveau logistique que cela impose parfois. Au surplus, les lésions médicales bouleversent également la vie personnelle et familiale des travailleurs. Le Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup compte sur la présence d'un comité paritaire en matière de santé et sécurité au travail. Ce dernier analyse les problématiques et propose constamment des améliorations de toutes sortes, telles que : rédaction et suivi du plan d'action en matière de SST, suggestions de nouvelles procédures d'opérations sécuritaires, amélioration de l'ergonomie des lieux ou postes de travail, etc. En matière de SST, il existe une figure qui démontre bien l'importance de la prévention.



Selon ce modèle, pour chaque 600 « ouf! » ou quasi-accidents, il y a 30 accidents sans arrêt, 10 accidents avec arrêt et finalement 1 mort. C'est donc tolérance « 0 ».

Afin de bien comprendre le tableau de la page suivante, il faut savoir que le taux de fréquence mesure le nombre de lésions par 100 travailleurs en équivalent temps complet (ETC). Ainsi, un équivalent temps complet est égal à 2000 heures par année. Nous présentons le calcul sur la base des événements ayant causé des lésions qui ont entraîné des pertes de temps de travail et également en y additionnant ceux qui n'ont pas causé d'absence au travail au-delà de la journée d'accident (sans perte de temps). Quant à lui, le taux de fréquence par 100 travailleurs représente le nombre d'accidents susceptibles d'arriver sur 100 travailleurs.

Dans les 2 cas, les heures travaillées ont été calculées en tenant compte des heures de présence au travail. Par exemple, les vacances, jours fériés et autres congés ont été exclus

des heures travaillées.

Le nombre de travailleurs indiqué représente tous ceux ayant travaillé durant l'année. Ainsi, pour un poste où un travailleur quitte et est remplacé dans la même année, nous avons 2 travailleurs de notés. +

À titre d'exemple, si 100 travailleurs étaient à temps complet, nous aurions environ 12 d'entre eux qui subiraient un accident.

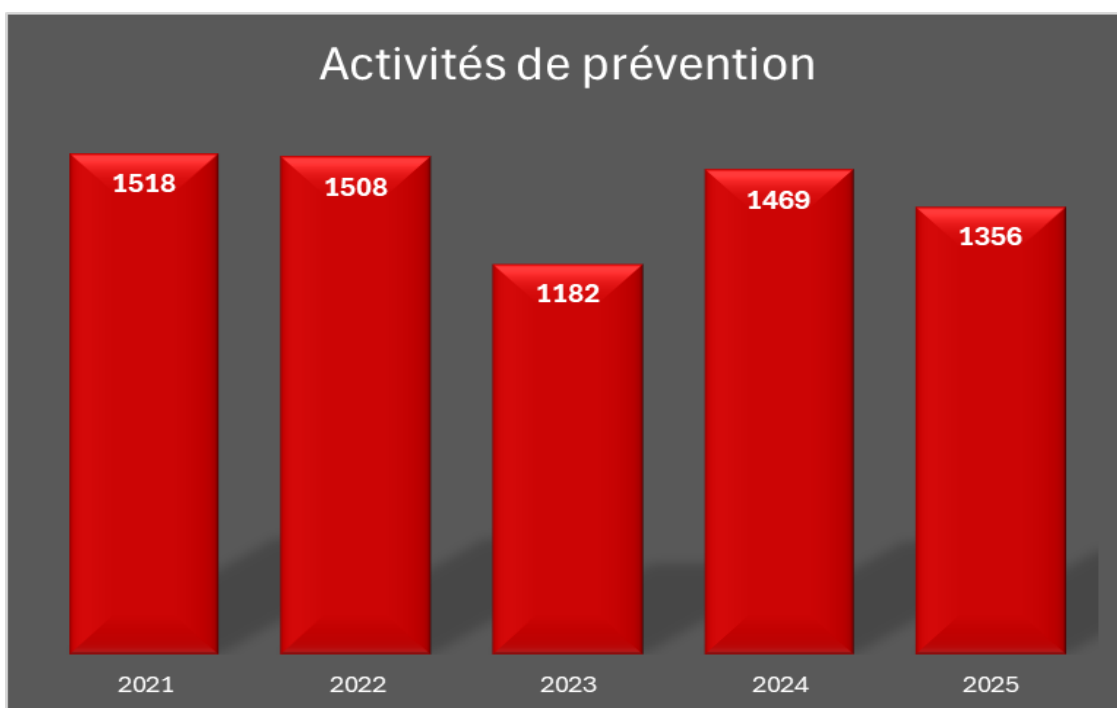
Service incendie	Nombre de travailleurs	Heures travaillées (en millier)	Équivalent temps complet	Accident sans perte de temps	Accident avec perte de temps
2017	72	49.5	24.79	3	0
2018	74	53.6	26.8	4	0
2019	75	55	27.51	7	2
2020	84	46.3	23.19	3	0
2021	84	44.9	22.45	5	0
2022	82	45.5	22.9	9	0
2023	74	47.3	23.68	2	1
2024	74	48.03	24.01	4	1
2025	78	47.13	23.56	1	0
Moyenne	77.44	48.58	24.32	4.22	.44

Note : Ce tableau ne tient pas compte de la fourrière et des brigadiers scolaires. Il concerne uniquement les pompiers.

7. La prévention

LES ACTIVITÉS DE PRÉVENTION

En 2025, 1356 activités de prévention ont été réalisées. Cela représente une légère baisse des activités de prévention soit 111 activités de moins que l'année précédente. La moyenne des activités se situe à 1406 par année. L'écart de 2025 provient principalement de contretemps en ressources humaines (maladie ou congé) qui ont impacté les résultats.

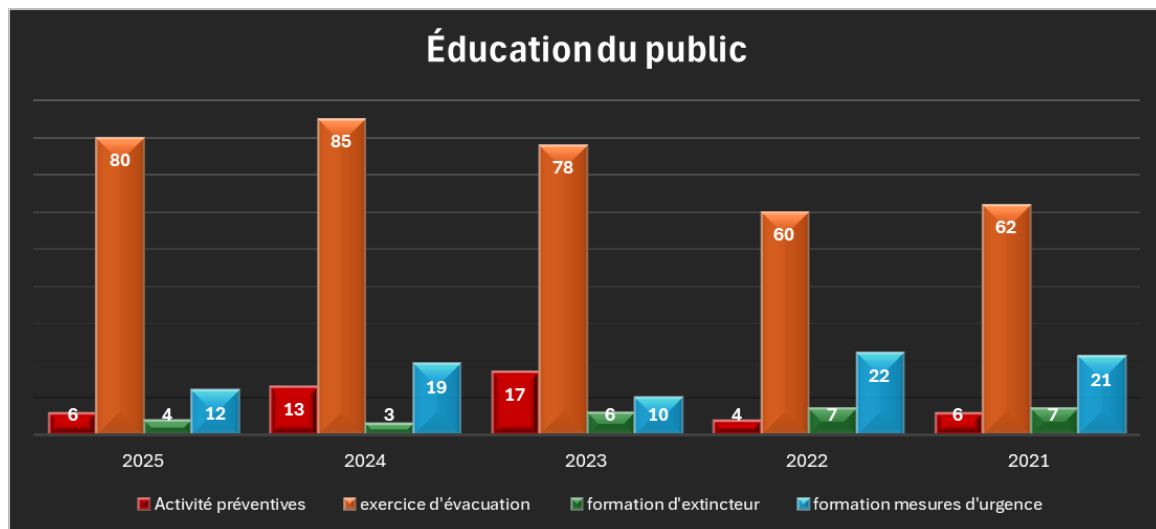


LES AVERTISSEURS DE FUMÉE

L'avertisseur de fumée est le dispositif le plus important pour assurer la sécurité dans les résidences. Ce dernier doit être changé après 10 ans d'utilisation. Avoir un avertisseur de fumée fonctionnel à la maison est essentiel pour assurer la sécurité de tous les occupants. Cet appareil simple détecte rapidement la présence de fumée et donne l'alerte avant que la situation ne devienne critique. Avec l'évolution des matériaux utilisés dans les maisons modernes et dans les meubles, les incendies produisent aujourd'hui de la fumée beaucoup plus rapidement qu'autrefois. Il y a vingt ans, on disposait d'environ dix minutes pour évacuer; maintenant, ce délai peut être réduit à près de trois minutes seulement. Dans ces conditions, chaque seconde compte, et un avertisseur permet souvent de gagner le temps nécessaire pour sortir sain et sauf. Il protège particulièrement durant la nuit, lorsque les

occupants dorment et ne peuvent percevoir les premiers signes de danger. De plus, il aide à réduire les risques de blessures graves et de pertes matérielles importantes. L'installation de plusieurs avertisseurs bien répartis dans la maison augmente considérablement la protection. Il est aussi crucial de les vérifier régulièrement et de remplacer les piles au moins une fois par année. Un avertisseur de fumée en bon état représente une mesure de prévention simple, mais vitale, qui peut véritablement sauver des vies.

ÉDUCATION DU PUBLIC



La force d'un Service de sécurité incendie en matière de prévention est d'être capable, par l'entremise de différents outils, de sensibiliser la population. Pour 2025, on constate une diminution des activités préventives, passant de 122 à 102. Toutefois, une légère hausse de la formation sur les extincteurs portatifs a été observée.

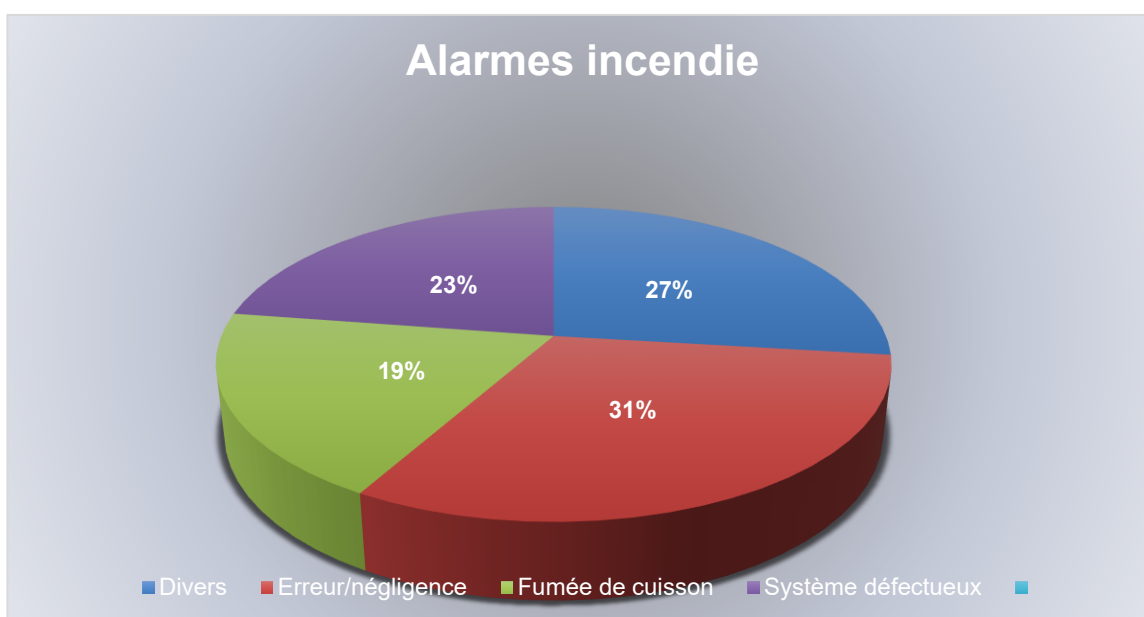
Au cours de l'année, nos actions en matière d'éducation du public ont visé à renforcer la culture de prévention au sein de la communauté. Les efforts ont été concentrés sur la diffusion de messages clairs et uniformes, adaptés aux différents groupes de la population. Des interventions dans les écoles, des ateliers pour les familles et des activités destinées aux aînés ont permis de sensibiliser un large public aux comportements sécuritaires à adopter lors de portes ouvertes ou de salon. L'acquisition de « L'Appartement tout risque » a permis de manière interactive d'ajouter une saveur différente au gens qui ont pu assister à sa présentation.

Grâce à ces initiatives, la population est mieux informée et outillée pour prévenir les incendies et réagir efficacement en situation d'urgence, consolidant ainsi la sécurité globale de notre territoire.

LES ALARMES INCENDIE

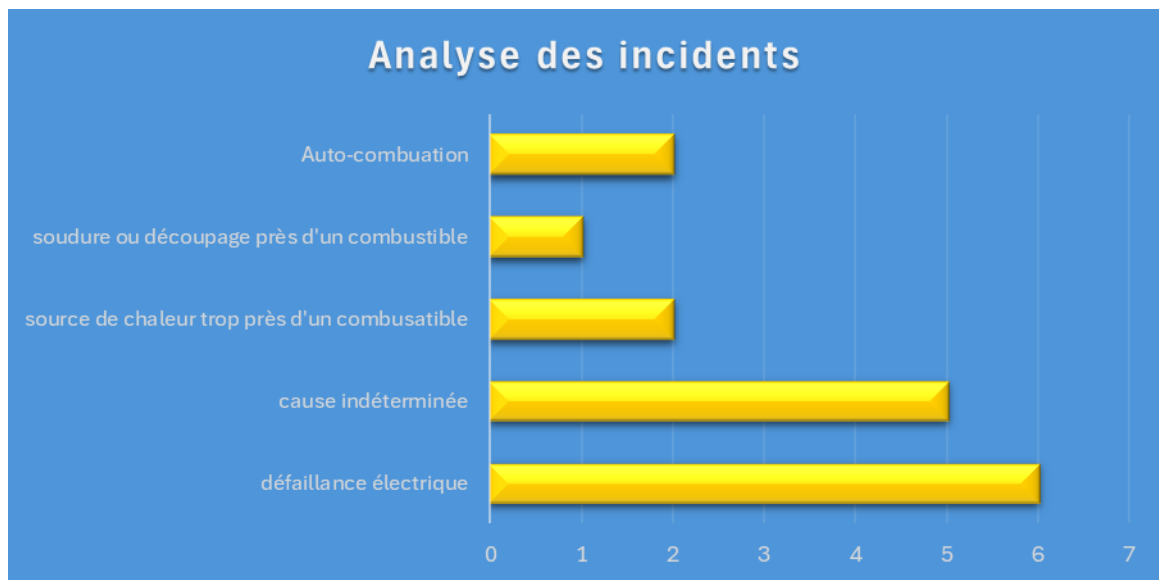
Les alarmes incendie ont contribué à 38 % de tous les appels reçus durant l'année ce qui représente 208 appels sur 539. Ce total est supérieur à 2024 qui en comptait 164. Les appels liés à la négligence, aux travaux et à l'erreur humaine ont représenté près de 32 % de l'ensemble des alarmes reçues. Dans cette catégorie, nous retrouvons principalement les alarmes causées par des travaux qui ont produit de la poussière, les stations manuelles actionnées volontairement ou non et finalement les systèmes déclenchés sans raison quelconque. L'explication de la hausse significative des alarmes 2025 causée par de la négligence ou erreur humaine provient de deux générateurs d'alarme. Dans les deux cas, ces derniers sont très conscients de la problématique. Du côté des fumées de cuisson, on remarque une hausse de 3 comparativement à 2024. Cette catégorie représente tout de même 1/5 des alarmes incendie qui pourraient sûrement être évitées. Nous observons une augmentation des alarmes causées par des systèmes défectueux soit 18 de plus qu'en 2024. Finalement, la catégorie « divers » regroupe les alarmes de gicleurs, d'appels du système sans inscription au panneau ou de fausses alarmes sans raison ainsi que les appels pour les alarmes de monoxyde de carbone.

Type/année	2021	2022	2023	2024	2025
Divers	36	30	30	22	56
Erreur/négligence	31	38	73	76	65
Fumée de cuisson	35	30	25	37	40
Système défectueux	45	28	37	29	47
Total	147	126	165	164	208



ANALYSE DES INCIDENTS

L'objectif d'analyse des incidents permet de créer des programmes de prévention ciblés. La période 2025 a été composée de 16 incendies de bâtiment, deux causes importantes qui ont résulté des enquêtes sont les feux d'origine électrique et l'utilisation inadéquate d'un matériau. La défaillance électrique est une source de chaleur constatée très souvent lors d'investigation. De ce fait, la majorité des habitations sont alimentées par l'énergie électrique. La cause « source de chaleur trop près du combustible » est reliée principalement à des appareils produisant de la chaleur qui, par radiation, provoque un incendie dû à la distance trop courte avec les éléments combustibles. Finalement, en 2025 les incendies qui ont débuté par la combustion spontanée ou auto-inflammation ont généré deux incendies enquêtés produits par la combustion de chiffons imbibés d'huile de poisson ou de teinture pour le bois.



CONCLUSION

Au terme de cette année, les efforts déployés en prévention des incendies ont contribué à renforcer la sécurité de notre communauté et à réduire les risques liés au feu. Les actions de sensibilisation, les inspections ciblées et la collaboration avec nos partenaires ont permis de consolider une culture de prévention durable. Malgré les défis rencontrés, les résultats démontrent l'importance de maintenir un engagement constant. Nous poursuivrons donc nos initiatives afin d'améliorer continuellement nos pratiques et de protéger efficacement la population. Ensemble, nous demeurons déterminés à bâtir un environnement plus sécuritaire pour tous.

8. Formation et entraînement

ORIENTATION ET OBJECTIFS 2025

Le Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup investit beaucoup d'efforts et d'énergie dans la formation de son personnel afin de s'assurer de lui fournir les connaissances essentielles à l'accomplissement de son travail, tout en lui permettant d'atteindre les objectifs de santé et sécurité au travail identifiés conjointement avec les intervenants de première ligne.

Depuis quelques années, nous constatons l'atteinte d'une maturité dans les effectifs et une diminution du roulement du personnel. Notre organisation a pu investir du temps dans le maintien des compétences incendie qui constitue la valeur ajoutée aux organisations performantes.

Pour bien comprendre l'état de la situation de la division formation, les termes : formation, entraînement et activité d'enseignement ont des significations différentes.

En voici la signification :

- La formation est une activité d'apprentissage qui mène à l'acquisition de nouvelles connaissances et est souvent accompagnée d'une certification;
- Une session d'entraînement a pour but de réviser et de maintenir des compétences déjà acquises;
- Les activités d'enseignement sont des heures dispensées par notre équipe d'instructeurs lorsqu'ils donnent des sessions de formation ou d'entraînement à l'interne ou au Centre de formation.

FAITS REMARQUABLES 2025 DE LA DIVISION FORMATION (FORMATIONS SPÉCIFIQUES)

Voici les faits marquants réalisés au cours de l'année :

- 2 officiers de l'état-major du Service incendie poursuivent un certificat en gestion d'intervention d'urgence à la Polytechnique de Montréal;
- 1 officier de l'état-major poursuit un certificat en technique avancée en prévention des incendies;
- 1 membre de l'état-major poursuit son parcours en administration à l'UQAR à Rimouski;
- 1 membre de l'état-major a débuté une formation en Officier de gestion en sécurité incendie;
- Le Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup a été invité à participer à un projet pilote en sauvetage nautique afin d'effectuer la mise en place du Cadre de référence en matière de sauvetage nautique.

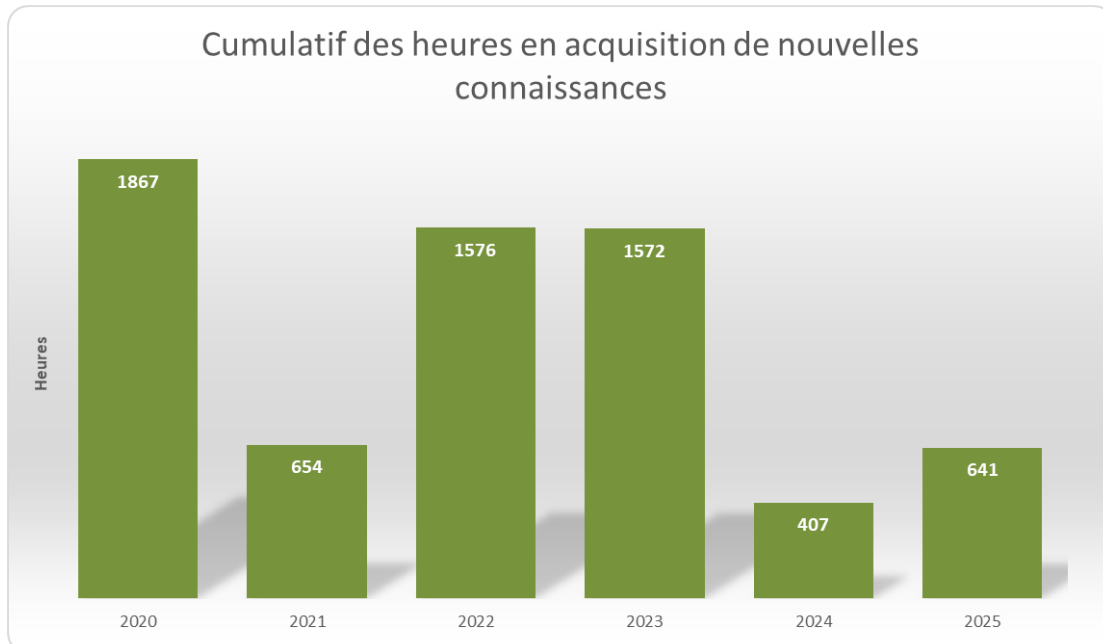
- 2 pompiers du service incendie ont participé à la formation donnée par l'ENPQ sur la mise à l'essai des autopompes. Cette formation permet de faire les tests annuels obligatoires sur les autopompes des casernes du Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup. Ces tests étaient effectués par une compagnie externe dans le passé. Maintenant, nous avons l'expertise à l'interne ce qui nous permet également de réaliser des économies monétaires.
- Une simulation avec l'association EBRES a eu lieu dans les sentiers du parc Kiskotuk de la municipalité de Cacouna avec le traîneau d'évacuation de la caserne 16.

FORMATION OBLIGATOIRE ET ACQUISITION DE CONNAISSANCES

Au cours de l'année 2025, plusieurs pompiers ont suivi des formations exigées par le « *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un Service de sécurité incendie municipal* ». En vigueur depuis septembre 2004, la réglementation exige un certificat, propre à chacune de celles-ci, décerné par l'École nationale des pompiers du Québec. Selon le règlement, un pompier doit posséder au minimum le certificat *Pompier I* pour œuvrer dans un Service incendie de moins de vingt-cinq mille (25 000) habitants. Selon ce même règlement, tous les officiers doivent être certifiés *Officier I*. Toutefois, nous encourageons notre personnel à atteindre un niveau de formation plus élevé.

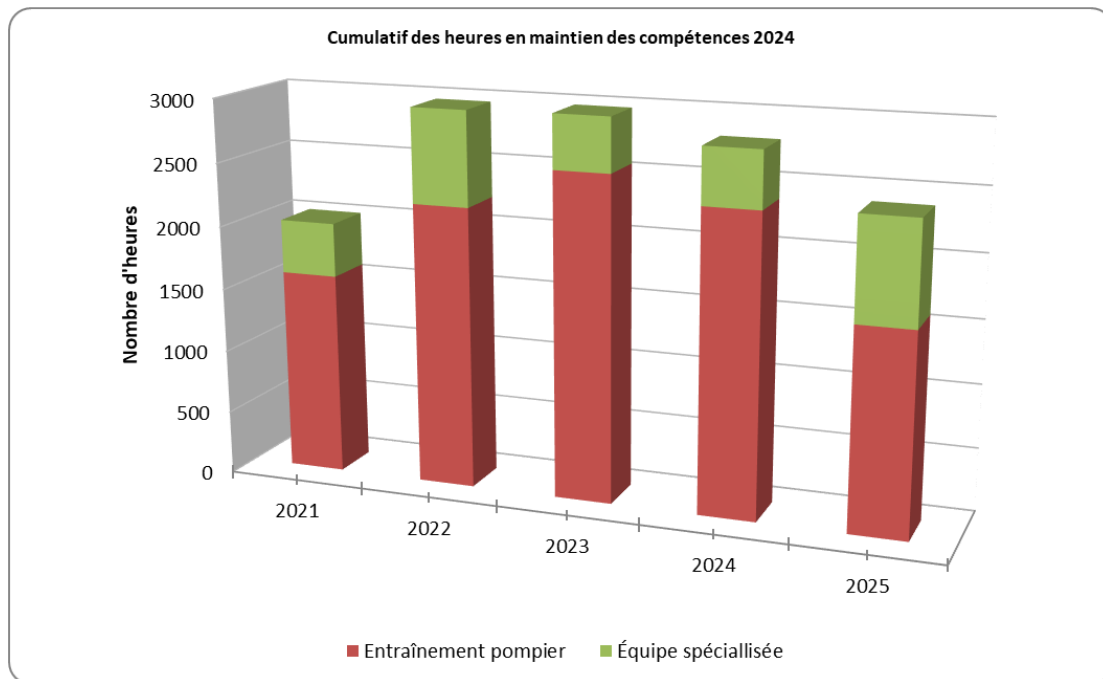
HEURES DE FORMATION

Le nombre total d'heures consacrées à la formation initiale en 2025 a augmenté. Les heures sont passées de 407 en 2024 à 641 en 2025. Nous expliquons cette augmentation par la formation initiale de quelques nouveaux pompiers.



Les heures en maintien des compétences pour les entraînements pompiers sont en légère diminution en 2025, soit à 1 589 heures comparativement à 2 364 heures en 2024.

Dans les prochaines années, nous prévoyons maintenir une moyenne annuelle se situant entre 2 500 et 3000 heures d'entraînement. En 2025, ce sont 2 394 heures d'entraînements pompiers et d'entraînements des équipes spécialisées qui ont été effectuées pour l'ensemble des casernes du SSIRD.



MAINTIEN DES COMPÉTENCES LIEN ENTRE LA FORMATION ET LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Les exigences du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Rivière-du-Loup demandent de mettre sur pied un programme d'entraînement qui doit être basé sur la norme **NFPA 1500 – Norme relative à un programme de santé et de sécurité du travail dans un Service d'incendie** et sur les canevas de pratiques de l'École nationale des pompiers du Québec.

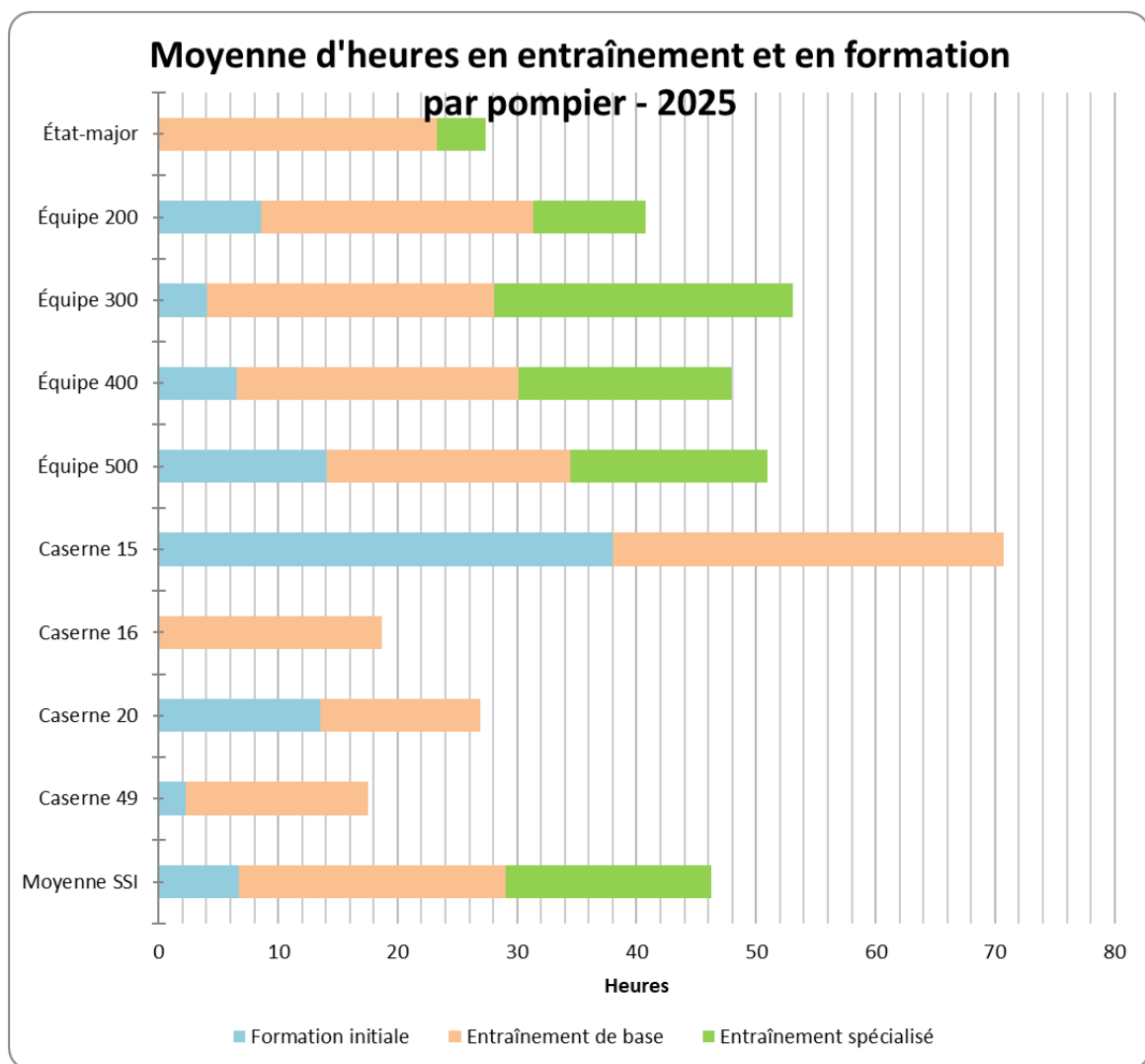
Afin de répondre aux exigences, nous utilisons les programmes de maintien de compétences suivants conçus par l'École nationale des pompiers du Québec :

- Pompier I et auto sauvetage;
- Pompier II;
- Matières dangereuses – Opération;
- Désincarcération;
- Véhicule d'élévation;
- Autopompe.

Notre objectif est d'offrir aux pompiers jusqu'à 30 heures d'entraînement par année en lien avec le combat d'incendie et les opérations de véhicule et 32 heures par année pour les équipes spécialisées.

La moyenne d'heures en 2025 pour les entraînements de maintien des compétences se situe à 22 heures par pompier en entraînement de base et à 17 heures par pompier pour les équipes spécialisées.

En plus, ceux-ci ont participé en moyenne à 7 heures de formation initiale. La moyenne d'heures cumulées de formation et d'entraînement pour l'ensemble des membres du service est de 40 heures par pompier.



ENTRAÎNEMENT EN CASERNE ET THÈME DU MOIS

La formation continue se compose d'entraînements réguliers sur les tâches de pompier, d'entraînements spécifiques aux équipes spécialisées et de formations professionnelles accréditées.

Le chef à la formation supervise la préparation des entraînements en lien avec le combat incendie et les interventions spécialisées. Ces entraînements font l'objet de thèmes du mois et sont dispensés par l'équipe d'instructeurs.

Les entraînements pour les équipes spécialisées sont organisés et donnés par les lieutenants d'équipe. Ces entraînements sont indépendants des thèmes du mois.

THÉMATIQUES DES ENTRAÎNEMENTS

Les sessions d'entraînements permettent aux pompiers du Service de sécurité incendie de se maintenir à jour dans les nombreuses tâches du métier et aussi d'en apprendre davantage sur les nouveautés.

Les principaux thèmes d'entraînement abordés en 2025 :

Intervention incendie :

- Processus d'intervention pour un bâtiment attaché et de grande dimension;
- Prise en charge des opérations de la force de frappe initiale;
- Révision des tactiques d'intervention;
- Communication radio;
- Entrée par effraction;
- Structure de bâtiment et risque d'effondrement.

Opération des véhicules d'intervention :

- Opération d'un véhicule d'élévation;
- Alimentation hors réseau;
- Conduite des véhicules d'intervention.

Intervenir en présence de matières dangereuses :

- Mener une mission de reconnaissance;
- Détection à l'aide d'un détecteur 4 gaz;
- Procéder à des tactiques de contrôle des produits.

Opérations spécialisées :

- Assister une équipe d'intervention spécialisée;

- Manœuvres de désincarcération sur une automobile;
- Approche d'une victime et sécurisation de l'habitacle.

Soins d'urgence :

- Maintien des compétences pour les premiers répondants;
- Contrôle d'hémorragie.

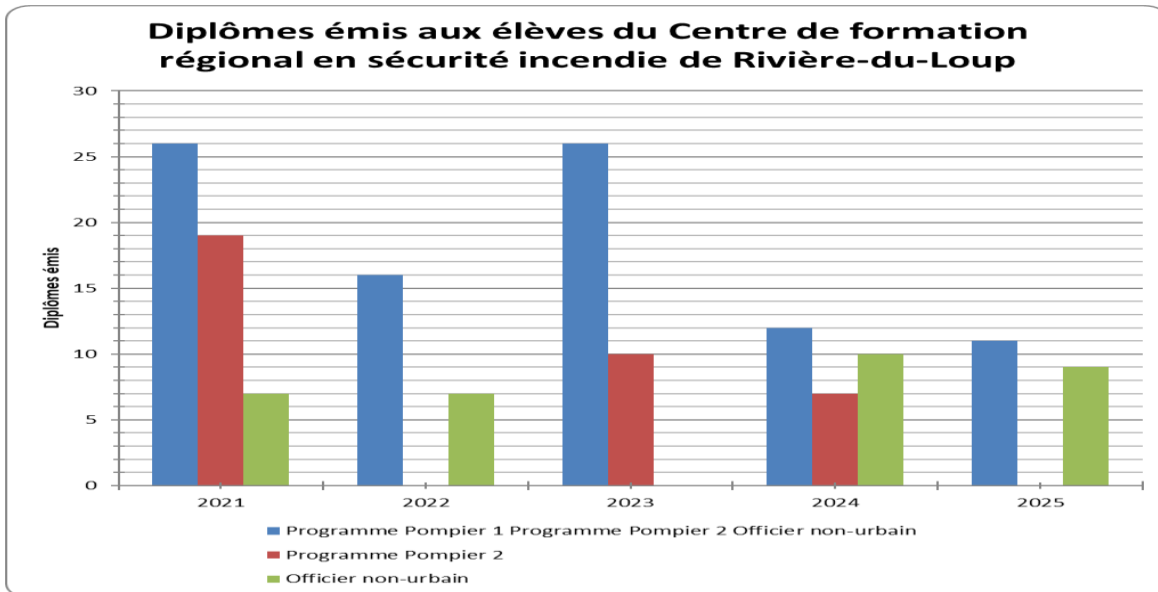
ACTIVITÉS DU CENTRE DE FORMATION RÉGIONAL EN SÉCURITÉ INCENDIE

Lors de la dernière année, le Centre de formation a offert différentes formations aux différents services de sécurité incendie et organisations suivantes :

• Cacouna	• Saint-Eusèbe
• Saint-Mathieu-de-Rioux	• Saint-Paul-de-la-Croix
• Packington	• Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
• Rivière-Bleue	• Trois-Pistoles
• Saint-Modeste	• Saint-Jean-de-Dieu
• Saint-Michel-du-Squatec	• Saint-Pascal
• Saint-Juste-du-Lac	• Dégelis
• Saint-Antonin	• Saint-Louis-du-Ha! Ha!
• Saint-Clément	• Saint-Simon-de-Rimouski
• Saint-Arsène	• Témiscouata-sur-le-Lac
• L'Isle-Verte	• Saint-Épiphane
• MRC de L'Islet (plusieurs municipalités dans le cadre du cours ONU)	

Dans le graphique qui suit, nous retrouvons le détail des certificats émis par l'École nationale des pompiers du Québec pour les formations complétées via notre Centre de formation au cours des 5 dernières années (voir page suivante).

En bref, 11 nouveaux pompiers ont été diplômés pour la formation Pompier 1 et 69 diplômés ont été remis par notre Centre de formation en 2025. Notre organisation est fière de son Centre de formation, de ses instructeurs et de ses élèves. Nous souhaitons poursuivre son développement et notre expertise. Les instructeurs du Centre de formation ont donné en 2025, 348 heures d'enseignement et près de 350 heures d'instruction.



PÔLE RÉGIONAL DE L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

Depuis près de 6 ans, le Service de sécurité incendie de Rivière-du-Loup agit à titre de Pôle régional pour le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. En 2025, c'est plus de 75 heures de travaux faits pour l'École nationale des pompiers du Québec. Les tâches à réaliser sont principalement de répondre aux questions en lien avec la formation pour les gestionnaires de formation de l'Est du Québec, faire les contrats pour les examinateurs de l'école qui se déplacent dans les villes pour la passation des examens pratiques et de régler certaines problématiques particulières demandées par l'école.

9. Brigadiers scolaires

Le service de brigadiers scolaires est composé de 13 brigadiers à temps complet et 8 brigadiers à temps partiel. Ceux-ci couvrent le territoire desservant les écoles suivantes :

- Écoles La Croisée I et La Croisée II;
- École Roy;
- École Joly;
- École internationale Saint-François-Xavier;
- École La Grande-Ourse.

Au cours des dernières années, plusieurs actions ont été réalisées afin de valoriser le travail effectué par ces hommes et femmes, mais aussi pour améliorer la prestation de service.

Ceux-ci ont reçu de nombreuses formations :

- Secourisme et premiers soins;
- Méthode de travail harmonisée aux directives de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);
- Comportement des conducteurs agressifs;
- Code de la route;
- Etc.

Par ailleurs, de nombreux efforts ont été apportés afin d'améliorer leur visibilité et accroître leur sécurité à leur intersection :

- Dotation de vêtements de sécurité visibles et harmonisés pour les 4 saisons;
- Fiche de vérification de leur poste de travail;
- Etc.

Au cours de l'année, afin de prévenir les ruptures de services en raison de la maladie ou d'un départ, nous avons procédé à l'embauche de nouveaux brigadiers à temps partiel. Cela nous permet de compter sur un bassin de 8 brigadiers pour effectuer les remplacements et préparer la relève. De plus, ceux-ci sont mis à contribution lorsque des travaux aux abords d'une école occasionnent des risques pour la sécurité des élèves qui y circulent à pied.

10. Service de contrôle animalier

Le 24 août 2020, la Ville de Rivière-du-Loup a adopté le Règlement 2040 relatif aux animaux. Cela en réponse aux obligations édictées par le gouvernement du Québec via la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens. Ce règlement vise principalement à protéger le public des chiens jugés potentiellement dangereux. Il donne notamment le pouvoir aux municipalités de saisir et même euthanasier ces animaux. Par ailleurs, le règlement oblige les propriétaires de chiens à enregistrer leur animal et à doter ceux-ci d'une médaille.

Voici le portrait global des activités concernant le traitement des dossiers de chats et chiens ayant transité par le Service de contrôle animalier.

Année	Chiens				Chats				
	Remis au proprio	Adoption	Euthanasie	Total au chenil	Remis au proprio	Adoption	Euthanasie	Total au chenil	Installation cages
2019	27	0	0	27	27	23	3	53	9
2020	9	2	0	11	0	27	10	35	1
2021	20	0	0	20	17	48	2	65	25
2022	9	0	0	9	24	41	6	71	34
2023	7	6	1	14	13	57	28	98	17
2024	10	1	0	11	7	27	10	44	8
2025	10	1	0	11	10	33	13	56	6

CHIENS DANGEREUX

Au cours de l'année 2025, nous avons reçu 4 plaintes à l'égard d'un ou des chiens potentiellement dangereux.

11. Activités communautaires et présence dans le milieu

Le Service de sécurité incendie souhaite être présent pour sa communauté en s'impliquant à travers différents événements. Voici le résumé des activités communautaires et des présences dans le milieu durant l'année 2025.

21 mars au 23 mars 2025

Présence au Salon de l'habitation et du plein air de Rivière-du-Loup avec notre kiosque.

4,5 et 6 avril 2025

Les pompiers gagnent le « Tournoi hockey entreprise » 2025.



14 avril 2025

Nous accueillons une élève de 6^e année de l'École Joly, en tant que cheffe pompière d'un jour.



8 mai 2025

Le gala reconnaissance aux employés et aux élus municipaux a lieu à la caserne.

11 octobre 2025

Journée portes ouvertes de la caserne lors de la semaine de prévention des incendies.



31 octobre 2025

Distribution de bonbons d'Halloween et décoration de la caserne.

7 décembre 2025

Les pompiers participent à l'activité de Noël organisée par le Club Optimiste afin notamment de distribuer des jouets aux quelques 120 enfants présents.



Pour nous joindre

Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup

319, rue Témiscouata
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 2Y7
Téléphone : 418 862-5901
incendie@villerdl.ca



Urgence : 911

Éric Bérubé

Directeur et chef des opérations
Courriel : eric.berube@villerdl.ca

Éric Deschênes

Chef à la prévention pour les risques faibles, l'éducation du public et du RCCI
Courriel : eric.deschenes@villerdl.ca

Alexandre Perreault

Chef aux opérations, responsable de la formation, de l'intégration du personnel et du Pôle régional de l'École nationale des pompiers du Québec
Courriel : alexandre.perreault@villerdl.ca

Jonathan Daraïche

Chef aux opérations, responsable de la prévention pour les risques plus élevés et coordonnateur au schéma de couverture de risques de la MRC (entente de partenariat)
Courriel : jonathan.daraiche@villerdl.ca

Marc Tremblay

Chef aux opérations et responsable des maintiens de compétences, des équipes spécialisées et du soutien logistique
Courriel : marc.tremblay@villerdl.ca

David Beaulieu

Chef aux opérations, responsable des ressources matérielles et du maintien des compétences
Courriel : david.beaulieu@villerdl.ca

Jessy Carol-Ann Michaud

Responsable du Service de contrôle animalier
Courriel : jessycarol-ann.michaud@villerdl.ca